

Éleveurs de bovins : lutte contre la propagation de la besnoitiose



© 2017 Les Echos Publishing

La besnoitiose a refait son apparition en France il y a quelques années. Transmise par certains insectes (taons, mouches piqueuses), cette maladie parasitaire qui affecte les bovins a encore été récemment diagnostiquée dans le nord et l'est du pays. Généralement, elle est introduite dans un troupeau suite à l'achat d'un animal contaminé.

Or, la besnoitiose a un impact économique lourd pour les élevages qui en sont atteints : frais de soins et de dépistage supplémentaires, moins-value commerciale, stérilité des taureaux, réforme précoce voire mortalité des animaux concernés.

Le problème est qu'il n'existe aucun vaccin disponible, ni traitement permettant de guérir les animaux. Dans ce contexte, le réseau des groupements de défense sanitaire (GDS) a pris récemment un certain nombre de mesures visant à favoriser l'élimination des bovins infectés et à limiter la diffusion de la maladie par un dépistage des animaux en sortie de foyer. Ainsi, désormais et jusqu'en 2020, les GDS verseront aux éleveurs une aide de 100 € par animal infesté éliminé et de 6 € par analyse réalisée en sortie de foyer.

En pratique, les éleveurs concernés sont invités à se

rapprocher de leur GDS départemental.

© 2017 Les Echos Publishing